

**DEPARTEMENT
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE**

**CANTON DE
CHALONS - 3**

**COMMUNE DE
CHEPY**

Date de convocation :

12 janvier 2016

Nombre de
Conseillers : 10

Présents : 8
Votants : 9

N° 1284/2016

Objet :
**Demande de
Subventions**

Projet n° 3 :

Travaux de voirie
Ruelle du pont
NAUDIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le quinze janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, GIOVANNI Philippe, VEDANI Lionel, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absent et excusé, Monsieur : BALOURDET Patrice.

Ayant donné pouvoir à Monsieur ROUSSINET, le Maire : Madame SOURDET Joëlle

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide à l'unanimité** :

- d'approuver le projet n°3: Travaux de voirie ruelle du Pont NAUDIN et dont le coût prévisionnel s'élève à 44 683€ H.T.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet,
- d'adopter le plan de financement suivant et joint en annexe.

Sollicite :

- l'attribution d'une subvention au titre de la DETR de 40 % du montant de la dépense soit 17 873€
- l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général soit 44 683€ x 80 % x 24.4 % = 8 722€
- l'attribution d'une subvention au titre de «la réserve parlementaire» d'un montant de 1 872 € auprès du député notre circonscription.

- d'inscrire le solde au budget communal 2016.

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 19 janvier 2016.

Par délégation,

M. MENISSIER
1^{ère} adjointe